

Initiales du Président
01530
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
12 avril 2023 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Daniel Gélineau	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Était présent dans l'assistance : Stéphane Berthelette, officier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

032-23-04-12 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 08 mars 2023
3. Correspondance
4. Administration
 - 4.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.2 Suivi nouveau camion
 - 4.3 Résolution d'adjudication des soumissions pour l'émission de billets pour le règlement d'emprunt numéro 014
 - 4.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 680 000 \$ qui sera réalisé le 19-04-2023
 - 4.5 Vente du camion 211 ou 212
 - 4.6 Congrès AGSICQ
 - 4.7 Congrès ADMQ
 - 4.8 Séminaire de perfectionnement ATPIQ

Initiales du Président
01531
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 4.9 Destruction des archives
- 4.10 Collecte des résidus domestiques dangereux RDD
- 5. Incendie
 - 5.1 Interventions mars 2023
 - 5.2 Confirmation en poste de Maxime Gagnon et Charles Ménard à titre de pompier
 - 5.3 Achat de radios
 - 5.4 Approvisionnement en essence à Valcourt lors de panne d'électricité
 - 5.5 Autorisation de disposer des anciennes pinces de désincarcération
 - 5.6 Discussion sur la dernière rencontre du comité sécurité incendie de la MRC
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

033-23-04-12 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 MARS 2023**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 mars 2023, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 08 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

034-23-04-12 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

ADMINISTRATION

035-23-04-12 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de mars 2023, totalisant une dépense de 5 584.74 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

Initiales du Président
01532
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 12 avril 2023, totalisant une dépense de 7 562.64 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de mars 2023 une dépense qui totalise 17 398.56 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L232020 à #L2300028 émis pour les comptes payés durant le mois de mars 2023, totalisant une dépense de 5 584.74 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2300016 à #C2300017 et #P2300048 à # P2300065, pour les comptes à payer au 12 avril 2023, pour une dépense qui totalise 7 562.64 \$;

QUE les chèques #D2300088 à #D2300133 émis pour les salaires nets payés durant le mois de mars 2023, totalisant une dépense de 17 398.56 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

SUIVI NOUVEAU CAMION

Le directeur du service de sécurité incendie informe les membres du conseil sur la fabrication du camion à venir, photos à l'appui.

036-23-04-12 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 014**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2023, au montant de 680 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CD DU VAL SAINT-FRANCOIS

53 700 \$	4,80000 %	2024
56 400 \$	4,80000 %	2025
59 400 \$	4,80000 %	2026
62 400 \$	4,80000 %	2027
448 100 \$	4,80000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,80000 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Initiales du Président
01533
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

53 700 \$	4,95000 %	2024
56 400 \$	4,55000 %	2025
59 400 \$	4,30000 %	2026
62 400 \$	4,30000 %	2027
448 100 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,17300 Coût réel : 4,81753 %

3- BANQUE ROYALE DU CANADA

53 700 \$	4,90000 %	2024
56 400 \$	4,90000 %	2025
59 400 \$	4,90000 %	2026
62 400 \$	4,90000 %	2027
448 100 \$	4,90000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,90000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU VAL SAINT-FRANCOIS est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt accepte l'offre qui lui est faite de CD DU VAL SAINT-FRANCOIS pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2023 au montant de 680 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

037-23-04-12 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 680 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 AVRIL**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt souhaite emprunter par billets pour un montant total de 680 000 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
014	680 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour

Initiales du Président
01534
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 014, la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 avril 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) président du conseil d'administration et le (la) secrétaire(ère)-trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	53 700 \$	
2025.	56 400 \$	
2026.	59 400 \$	
2027.	62 400 \$	
2028.	65 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	382 500 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

038-23-04-12 **VENTE DU CAMION 211 OU 212**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU ET RÉSOLU :

D' autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la vente par appel d'offres du camion 212 de marque Ford modèle MHV année 1997.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

039-23-04-12 **CONGRÈS AGSICQ**

ATTENDU QU' un congrès annuel est organisé par l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) du 20 au 23 mai 2023 à Rivière du Loup ;

Initiales du Président
01535
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- ATTENDU QUE ce congrès s'adresse aux membres de l'AGSICQ dont fait partie le directeur du service de sécurité incendie ;
- ATTENDU QUE ce congrès se veut une occasion unique et privilégiée pour demeurer au fait de tout ce qui se passe dans le milieu des incendies ;
- ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie souhaite être accompagné de son directeur adjoint ou d'un officier afin d'assister à plus d'ateliers et de formations possibles ;
- ATTENDU QUE des crédits sont prévus et disponibles à cette fin au budget de 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

- QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des frais d'inscription de 1 315 \$ (avant taxes) pour le directeur et le directeur adjoint ou officier ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement estimé à 1 865 \$ (avant taxes).

Adoptée à l'unanimité des membres présents

040-23-04-12 **CONGRÉS ADMQ**

- ATTENDU QU' un congrès annuel est organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 14 au 16 juin 2023 dans la ville de Québec;
- ATTENDU QUE ce congrès annuel s'adresse aux membres de l'ADMQ dont fait partie madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière;
- ATTENDU QUE ce congrès se veut une occasion unique et privilégiée pour demeurer au fait de tout ce qui se passe dans le milieu municipal;
- ATTENDU QUE des crédits sont prévus et disponibles à cette fin au budget de 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

- QUE le conseil de la Régie autorise le paiement de l'inscription au congrès au montant de 566 \$ (avant taxes) ainsi que le remboursement des frais de déplacement de madame Célyne Cloutier, estimé à 1 267 \$ (avant taxes).

Adoptée à l'unanimité des membres présents

041-23-04-12 **SÉMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT ATPIQ**

- ATTENDU QU' un séminaire annuel de perfectionnement est organisé par l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) du 17 au 19 mai 2023 à Rivière-du-Loup ;

Initiales du Président
01536
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE ce séminaire s'adresse aux membres de l'ATPIQ dont fait partie monsieur Claude Lemire, agent de prévention ;

ATTENDU QUE ce séminaire se veut une occasion unique et privilégiée pour demeurer au fait de tout ce qui se passe dans le milieu de la prévention des incendies ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 315 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement de l'agent de prévention, estimé à 925 \$ (avant taxes), pour assister à ce séminaire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

042-23-04-12 **DESTRUCTION DES ARCHIVES**

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de l'organisme public qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' approuver la liste de destruction des archives #003 préparée par madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière et datée du 31 décembre 2022 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

043-23-04-12 **COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

ATTENDU QUE chaque année, pour des raisons de sécurité, le service de sécurité incendie de Valcourt participe à la collecte des résidus domestiques dangereux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU ET RÉSOLU :

D' autoriser la participation de deux (2) pompiers à cette activité qui aura lieu le 13 mai prochain et que ceux-ci soient

Initiales du Président
01537
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

rémunérés selon le taux horaire prévu au Manuel du pompier pour ce type d'activité ;

D' autoriser la présence d'un camion sur les lieux de l'activité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS MARS 2023

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de mars 2023.

044-23-04-12 **CONFIRMATION EN POSTE DE MAXIME GAGNON ET CHARLES MÉNARD À TITRE DE POMPIER**

ATTENDU QUE messieurs Maxime Gagnon et Charles Ménard ont été embauché le 13 avril 2022 et soumis à une période de probation d'un an ;

ATTENDU QUE cette période de probation vient à échéance ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie et ses officiers recommandent la confirmation en poste de messieurs Gagnon et Ménard à titre de pompier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU ET RÉSOLU :

D' accepter la recommandation du directeur du service de sécurité incendie et de ses officiers et de confirmer en poste messieurs Maxime Gagnon et Charles Ménard à titre de pompier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

045-23-04-12 **ACHAT DE 2 RADIOS**

ATTENDU QUE la Régie souhaite faire l'acquisition de 2 radios afin de respecter son programme de remplacement de ses appareils de communication ;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget à cet effet ;

ATTENDU QUE le directeur profite d'une économie de 10% du prix fixé au 3 avril 2023 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

D' autoriser l'achat de 2 radios incluant haut-parleurs et chargeurs, tel que plus amplement décrit à la soumission #4939 de Communication Plus au montant de 2 298 \$ avant taxes.

Initiales du Président
01538
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

Adoptée à l'unanimité des membres présents

APPROVISIONNEMENT EN ESSENCE À VALCOURT LORS DE PANNE D'ÉLECTRICITÉ

Le directeur du service de sécurité incendie sensibilise les élus au fait qu'il n'y a pas d'approvisionnement en essence à Valcourt lors de panne d'électricité.

Cette situation sera portée à l'attention du comité de sécurité civile de notre région.

046-23-04-12 **AUTORISATION DE DISPOSER DES ANCIENNES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

D' autoriser la secrétaire-trésorière à disposer des anciennes pinces de désincarcération soit au plus offrant, soit au rebut.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

DISCUSSION SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC

Monsieur le président informe les membres du conseil des discussions qu'il y a eu à cette rencontre relativement au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et au règlement de prévention.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question.

047-23-04-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.